



Genève, le 14 août 2024

Le Conseil d'Etat

3193-2024

Département fédéral de justice et police
(DFJP)
Monsieur Beat Jans
Conseiller fédéral
Palais fédéral ouest
3003 Berne
Par courriel à : rechtsetzung@ipi.ch

Concerne : modification de la loi sur les brevets d'invention - procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons bien reçu votre courrier du 22 mai 2024 valant consultation sur la modification de la loi sur les brevets d'invention.

Notre Conseil soutient le projet qui lui a été soumis qui permet d'atteindre, par le biais d'une solution simple, le haut degré de transparence souhaité dans le domaine de la sélection variétale, ainsi que de garantir une meilleure sécurité juridique pour tous les acteurs concernés. Il salue en particulier le choix de la procédure retenue qui exige un comportement actif de chacune des parties et assure ainsi un équilibre dans les efforts attendus de chacun en matière de transparence.

Notre conseil prend acte que cette modification, entièrement gérée sur le plan organisationnel et financier par l'Institut fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), est sans incidence financière pour le canton.

Nous vous remercions de votre consultation et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre plus haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière


Michèle Righetti-El Zayadi

La présidente :


Nathalie Fontanet